

## PLAN DE COURS

### 1. IDENTIFICATION DU COURS

---

#### TRS2750 ACTION COLLECTIVE ET TRAVAIL SOCIAL (GR. 10)

<b>Session</b>	Hiver 2021
<b>Chargée de cours</b>	Isabelle Morissette    Courriel : <a href="mailto:morissette.isabelle.2@uqam.ca">morissette.isabelle.2@uqam.ca</a> Disponible sur rendez-vous et via Moodle
<b>Horaire</b>	Lundi, 14h00 à 17h00, du lundi 18 janvier au lundi 26 avril
<b>Semaine de lecture</b>	Du 1 <sup>er</sup> au 5 mars

### 2. DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU COURS

---

#### DESCRIPTION OFFICIELLE

Cours concomitant au stage d'initiation à l'action communautaire. Introduction aux connaissances produites en travail social sur l'intervention en action collective : histoire, fondements théoriques, paradigmes, approches méthodologiques, processus, référentiels (fonction, rôles et pouvoir). Examen des enjeux de l'action communautaire (autonome). Analyse théorique du stage d'initiation à la lumière de ces considérations et des pratiques d'action collective menées par divers mouvements sociaux.

*Cours préalables : TRS1025 - Méthodologies et travail social OU TRS1118 - Parcours professionnel et projet de formation ET TRS2290 - Intervention avec les groupes en travail social ET TRS2160 - Fondements de l'action collective et analyse des mouvements sociaux*

#### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES <sup>1</sup>

**À la fin du cours, l'étudiant.e sera capable de:**

1. Contextualiser l'action collective à la lumière de l'analyse d'un problème social ;
2. Comprendre et analyser les différentes phases d'un processus d'action collective ;
3. Développer une analyse théorique (concepts, fondements et paradigmes) et méthodologique (approches, méthodes, techniques et référentiels) d'un processus d'action collective (celui du stage d'initiation ou de divers mouvements sociaux) ;

---

<sup>1</sup> Plan de cours préparé en collaboration avec Nicolas Delisle-L'Heureux, enseignant du groupe TRS2750-20.

4. Analyser de façon critique les habiletés et les rôles exercés dans l'action collective ainsi que les enjeux éthiques pouvant être rencontrés ;
5. S'initier aux techniques d'animation utilisées en action collective dans les rencontres de groupe et ateliers menés par les organisations ;
6. Situer les enjeux historiques et actuels rencontrés par l'action communautaire autonome.

### **3. DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE**

---

#### **PRINCIPALES STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE**

Étant donné le contexte particulier d'enseignement à distance qui prévaut pour ce cours, une variété de stratégies d'apprentissage seront mises en place afin de faciliter l'intégration des contenus et de rendre le cours le plus dynamique possible. La stratégie pédagogique évoluera donc sous les principales dimensions suivantes :

- a) des exposés magistraux portant sur les connaissances méthodologiques et théoriques nécessaires à l'appropriation des outils propres à un processus d'intervention auprès des communautés ;
- b) des ateliers de travail en équipe (4 ou 5 étudiant.e.s) portant sur l'étude d'un processus d'action collective (approche par projet) ;
- c) des exercices réalisés en classe, en sous-groupes portant soit sur l'expérience vécue dans le cadre du stage d'initiation en action communautaire, de l'expérience des étudiant.e.s en action collective ou sur le contenu étudié en classe ;
- d) des retours interactifs sur les textes obligatoires, en sous-groupes, animés par les étudiant.e.s ;
- e) des vidéos/capsules ;
- f) des invité.e.s pourront également venir présenter des démarches concrètes d'intervention.

Il va sans dire que la participation active du groupe-cours est souhaitée afin de favoriser l'assimilation des contenus présentés et le dynamisme du cours. L'enseignante accordera une importance particulière à l'encadrement personnalisé des étudiant.e.s ainsi qu'à la réalisation de modalités d'évaluation proches de leurs intérêts personnels en regard de l'intervention.

Les principaux environnements numériques d'apprentissage utilisés seront Zoom et Moodle. Toutes les séances, qu'elles se déroulent de manière synchrone ou asynchrone, seront enregistrées et rendues disponibles via Moodle (bloc Panopto).

#### **LECTURES OBLIGATOIRES**

MORISSETTE, I. (2021). Site Moodle du cours TRS2750 « Action collective et travail social ». École de travail social, Université du Québec à Montréal.

**Disponible en ligne** uniquement aux étudiant.e.s inscrit.e.s à ce cours : <http://www.moodle.uqam.ca/>

De plus, une bibliographie comprenant plusieurs références pertinentes au champ de l'intervention collective et communautaire sera déposée sur Moodle.

## CONSIGNES POUR LA PARTICIPATION A UN COURS OU A UNE ACTIVITE D'ENSEIGNEMENT EN LIGNE



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.

## 4. MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Conformément aux règlements de l'UQÀM, l'évaluation et la notation seront réparties comme suit :

Échéance	Modes d'évaluation	Pondération
<b>Tout au long de la session</b> (Semaines ciblées)	<b>Co-animation (duo d'étudiant.e.s) d'un échange en sous-groupes autour d'un texte obligatoire du programme de lecture et remise d'une grille individuelle d'autoévaluation de l'animation</b> La taille des sous-groupes à co-animer sera d'environ 14 étudiant.e.s.	<b>15%</b>
<b>1<sup>er</sup> mars</b> (semaine 7-de lecture)	<b>Analyse d'une action collective</b> Réalisée en équipe de 4 ou 5 étudiant.e.s	<b>35%</b>
<b>12 avril</b> (semaine 13)	Remise <b>individuelle</b> de <b>trois questions/réflexions/enjeux éthiques</b> Ces questionnements feront l'objet de <b>discussions en petits groupes autour de pistes de réflexion</b> et d'enjeux liés au stage d'initiation (ou à l'expérience antérieure). Les groupes de discussion auront lieu les 19 et 26 avril (14 <sup>e</sup> et 15 <sup>e</sup> semaines)	<b>15%</b>
<b>30 avril</b> Fin 15 <sup>e</sup> semaine	<b>Analyse individuelle : La transformation sociale et moi</b> Travail individuel de réflexion et d'analyse	<b>35%</b>

### Co-animation d'un échange autour d'un texte obligatoire et autoévaluation de l'animation (15%)

#### Objectifs pédagogiques

Favoriser l'interaction dans le groupe, la participation active des étudiant.e.s, l'appropriation des textes obligatoires ainsi que la pratique de l'animation.

#### Déroulement

Chaque semaine ciblée, des étudiant.e.s auront à présenter un texte du programme de lectures obligatoires au reste du groupe. Un calendrier sera transmis aux étudiant.e.s.

Les étudiant.e.s seront divisés en sous-groupes d'environ 14, déterminés aléatoirement. Dans chacun des sous-groupes, deux étudiant.e.s co-animeront les discussions.

#### Consignes

Au cours de ces présentations, les deux étudiant.e.s devront :

- dégager leur compréhension **générale** du texte, ce qu'ils et elles ont retenu, les grandes lignes ;
- expliquer l'apport de ce texte aux pratiques d'action collective ; ce qui, dans ce texte, peut être utilisé dans un processus d'intervention en action collective. Les étudiant.e.s peuvent se baser sur leur projet de stage en cours, mais pas obligatoirement. Ils et elles pourraient par exemple faire des liens avec l'actualité ou leur pratique antérieure/future de travailleuses sociales ou travailleurs sociaux.
- lancer une-deux questions au groupe-classe pour susciter les échanges ;
- assumer la gestion de la discussion (tours de parole, relances, synthèse) et la prise de notes ;

- autoévaluer la coanimation à la suite de la rencontre, à l'aide d'une grille qui sera fournie aux étudiant.e.s.

#### Critères d'évaluation

L'enseignante se basera sur une appréciation du matériel d'animation et de l'autoévaluation individuelle de chaque étudiant.e. Les critères sont :

- Capacité d'introspection et regard critique sur le déroulement de l'animation
- Richesse de la réflexion
- Pistes de solutions et d'actions pour de futures animations
- Outils d'animation synthétiques (grandes lignes du texte, utilité en intervention collective, questions adressées au sous-groupe).

### Analyse d'une action collective (35%)

#### Objectif pédagogique

Étudier le contexte d'émergence d'une action collective.

#### Déroulement

En équipe de 4 ou 5, les étudiant.e.s devront produire une analyse documentée d'un processus d'action collective (passée ou actuelle), du problème social sur lequel cette action souhaite agir ainsi que de son contexte d'émergence.

Les étudiant.e.s pourront choisir eux et elles-mêmes une action collective. Pour ceux et celles qui le souhaitent, une liste d'actions pourra être proposée par l'enseignante. À noter que les actions choisies par les étudiant.e.s devront être approuvées par l'enseignante.

Certaines plages horaires en classe seront prévues pour échanger en petites équipes sur la matière à l'étude directement liée à ce travail.

#### Consignes

Cette analyse documentée devra présenter :

- le problème social auquel répond cette action et couvrir ces éléments du problème : ampleur, causes, conséquences, enjeux en présence, caractéristiques de la population concernée ;
- les acteurs en présence (porteurs et porteuses de l'action, allié.e.s et adversaires/cibles) en couvrant ces éléments : brève description des acteurs, leur positionnement et leur argumentaire ;
- le contexte politique entourant ce problème social : contexte légal, politiques actuelles ou inexistantes, lieux de pouvoir ;
- ces éléments de l'action réalisée par les porteurs de l'action : leurs objectifs, stratégies, moyens d'action et modes d'organisation mis en œuvre, etc.
- une conclusion qui identifie les questions que cette action soulève pour les étudiant.e.s et qui partage quelques-unes de leurs impressions personnelles.

#### Critères d'évaluation

- **Texte rédigé en équipe ;**
- Clarté, rigueur et richesse de l'analyse du problème social choisi pour étude ; cohérence entre la définition de ce qu'est un problème social et le problème étudié ;
- Clarté, rigueur et richesse de l'analyse des acteurs en présence et du contexte politique ;

- Qualité de l'articulation entre la description du problème et le choix de l'action collective étudiée ;
- Variété, fiabilité et pertinence des sources documentaires et médiatiques\*
  - utilisation pertinente des références obligatoires (tirées du programme de lectures)
  - utilisation pertinente de références complémentaires (au choix)
  - pertinence des articles de presse retenus (3 articles demandés, à joindre en annexe du travail)
- Qualité de l'expression écrite (½ point par faute d'orthographe, pénalité maximale de 10%) et structure du texte ;
- Qualité du format de la présentation du rapport :
  - en-tête d'identification de l'équipe ;
  - une bibliographie complète et pertinente, rédigée dans les règles de l'art ;
  - rapport d'au maximum 8 pages « paginées » (articles de presse en sus) ;
  - 1,5 interligne ; police de caractère Times New Roman 12 ; justifié à gauche et à droite.

\* Sources documentaires

L'analyse doit se baser sur ces types de sources :

- matière vue en classe ;
- textes à l'étude ;
- recherches bibliographiques, publications gouvernementales et revue de presse portant sur le problème ;
- documentation produite par un organisme, une institution ou un groupe militant en lien avec l'action collective choisie.

**Discussion en petits groupes autour d'enjeux liés au stage d'initiation (15%)**

Objectifs pédagogiques

Discuter des différents enjeux qui traversent les lieux de stage et soumettre aux autres étudiant.e.s des questions ou des réflexions afin de susciter la discussion.

Déroulement

Lors des cours 14 et 15, les étudiant.e.s seront appelé.e.s à discuter en sous-groupes des enjeux auxquels ils et elles sont confronté.e.s dans leurs lieux de stage d'initiation à l'action communautaire.

Consignes

En vue de ces discussions, chaque étudiant.e devra préparer :

- Une description de 3 enjeux auxquels il ou elle est confronté.e dans son stage d'initiation (ou dans sa pratique passée, s'il ou elle a été exemptée du stage) ;
- Les pistes de réflexion (environ 3) qu'il ou elle entend soumettre à ses collègues lors des échanges en petits groupes.
- Toutes et tous les étudiant.e.s devront remettre à l'enseignante leurs questions/enjeux/pistes avant le début de ces animations, **soit le lundi 12 avril**.

Critères d'évaluation

- Clarté et pertinence des mises en situation et des questions en lien avec la pratique de l'action communautaire ;

- Articulation des liens entre les enjeux soulevés et la matière vue en classe et les textes obligatoires, notamment les enjeux éthiques.
- Qualité de l'expression écrite (½ point par faute d'orthographe, pénalité maximale de 10%) et structure du texte ;
- Qualité du format du travail :
  - en-tête d'identification de l'étudiant.e ;
  - bibliographie complète et rédigée dans les règles de l'art ;
  - travail d'une longueur de deux pages ;
  - 1,5 interligne ; police de caractère Times New Roman 12 ; justifié à gauche et à droite.

### Analyse individuelle : La transformation sociale et moi (35%)

#### Objectif pédagogique

Mobiliser les connaissances théoriques et méthodologiques vues en classe afin de produire une analyse et une réflexion personnelle.

#### Déroulement

En s'appuyant sur la matière étudiée au cours de la session et sur les textes à l'étude, l'étudiant.e est appelé.e à expliquer la place que prendra la transformation sociale dans sa pratique du travail social. Voici les questions auxquelles répondre :

- Qu'est-ce que la transformation sociale pour moi ? Comment celle-ci pourrait-elle se mettre en branle dans le domaine du travail social que j'entends investir, peu importe s'il s'agit d'intervention individuelle, de groupe ou collective ?
- Quels sont les aspects théoriques et méthodologiques de l'action collective avec lesquels je me sens à l'aise en regard de ma vision du monde ? Quels parallèles établir entre les approches étudiées en classe et celles mises en œuvre dans l'organisme de mon stage ?
- Quelles sont les principaux défis et leviers de l'action collective et communautaire ? Quels liens puis-je établir entre ces défis/leviers et la matière vue en classe et mon expérience de stage ?

#### Critères d'évaluation :

- **Texte rédigé individuellement ;**
- Réflexion personnelle sentie et sincère, vraisemblance des pistes d'action développées ;
- Clarté, rigueur et pertinence de la discussion théorique portant sur le projet de stage (ou sur l'action collective étudiée, dans le cas où l'étudiant.e n'était pas en stage) ;
- Richesse de l'analyse et démonstration de l'appropriation du contenu vu en classe ;
- Démonstration d'un esprit critique et d'une capacité d'analyse ;
- Compréhension et qualité de l'usage des références obligatoires et complémentaires.
- Qualité de l'expression écrite (pénalité d'½ point par faute d'orthographe, max 10%) et structure du texte ;
- Qualité du format de la présentation :
  - en-tête d'identification ;
  - une bibliographie complète et pertinente, rédigée dans les règles de l'art ;
  - texte de 5 pages « paginées » (la bibliographie en sus) ;
  - 1,5 interligne ; police de caractère Times New Roman 12 ; justifié à gauche et à droite.

## 5. CALENDRIER ET CONTENU DU COURS

\* Les lectures et l'ordre des thèmes sont appelés à varier en fonction du contexte.

Cours et dates	Contenu/Thèmes/Activités	Lectures	Évaluations
<b>#1</b> <b>18 janvier</b>	- Introduction aux principaux concepts <b>d'action communautaire, d'organisation communautaire</b> et d' <b>action collective</b>  - Présentation du plan de cours	- Plan de cours  Pour le C2 : - Grille du GRFPQ - Lavoie et Panet-Raymond (2011)	
<b>#2</b> <b>25 janvier</b>	- Entente sur les modalités d'évaluation  - Contenu : Le <b>processus</b> d'action collective (survol)  - Formation des équipes, sélection d'une action collective et distribution des tâches à venir	Pour le C3 : - Duval (2008) - Anim'Action (2010)	
<b>#3</b> <b>1<sup>er</sup> février</b>	- Contenu : L' <b>agir ensemble</b> (avec animation étudiante) La constitution de l' <b>acteur collectif</b> La <b>conjoncture</b> (sociale, juridique, politique) et les <b>conditions d'émergence</b> d'un problème social  - Travail en équipe	Pour le C4 : - Otero et Roy (2013)	Animation étudiante sur l'agir ensemble Duval (2008)
<b>#4</b> <b>8 février</b>	- Contenu : Définition d'un <b>problème social</b> (avec animation étudiante) La réalisation d'une <b>analyse d'un problème social et de la conjoncture</b>  - Travail en équipe	Pour le C5 : - Lamoureux et al. (2008)	Animation étudiante sur la définition d'un problème social Otero et Roy (2013)
<b>#5</b> <b>15 février</b>	- Contenu : La connaissance de la <b>communauté Paradigme, finalité et stratégie</b> générale de l'action collective <b>Constitution et animation</b> d'un groupe  - Travail en équipe	Pour le C6 : - Duval et al. (2011)	
<b>#6</b> <b>22 février</b>	- Contenu : La <b>planification</b> de l'action collective L'élaboration d'un <b>plan d'action</b> Les <b>enjeux démocratiques et de pouvoir</b> (avec animation étudiante)  - Travail en équipe	Pour le C8 : - Grilles de typologies des modèles d'intervention - Bourque, Comeau, Favreau et Fréchette (2007)	Animation étudiante sur Duval et al. (2011)
<b>#7</b> <b>1<sup>er</sup> mars</b>	Semaine de lecture		<b>Remise du travail d'équipe : lundi le 1<sup>er</sup></b>



			<b>mars</b>
<b>#8</b> <b>8 mars</b>	- Contenu : <b>Histoire et enjeux</b> (actuels et passés) de l'organisation communautaire et de l'action communautaire autonome au Québec <b>Typologies et modèles d'intervention</b> (Bourque et <i>al.</i> , 2007; Doré, 1985; Cox et Rothman dans Lamoureux et <i>al.</i> , 2008)	Pour le C9 : - Alinsky (1976) - Fraser (2012)	
<b>#9</b> <b>15 mars</b>	- Contenu (avec animation étudiante) : La <b>transformation sociale</b> et ses enjeux L' <b>engagement</b> Les <b>rôles et enjeux éthiques</b> en intervention auprès des communautés	Pour le C10 : - Damant et <i>al.</i> (2001) - Ninacs (2003)	Animation étudiante sur Alinsky (1976)
<b>#10</b> <b>22 mars</b>	- Contenu (avec animation étudiante) : L'action <b>sociale ou sociopolitique</b> (1) Approches et méthodes : différentes perspectives de l' <b>empowerment</b>	Pour le C11 : - Pullen-Sansfaçon (2013) - TROVEPE (1998) - Comeau (2007)	Animation étudiante sur Damant et <i>al.</i> (2001)
<b>#11</b> <b>29 mars</b>	- Contenu (avec animation étudiante) : L' <b>action sociale ou sociopolitique</b> (2) La <b>pratique anti-oppressive</b> Approches et méthodes : <b>conscientisation, éducation populaire, défense de droits</b>	Pour le C13 : - Kruzynski et Sévigny (2005) - Silvestro et Fontan (2005)	Animation étudiante sur Pullen-Sansfaçon (2013)
<b>#12</b> <b>Congé de Pâques</b>	Pas de cours		
<b>#13</b> <b>12 avril</b>	- Contenu (avec animation étudiante) : Approches et méthodes : <b>autogestion, action directe, désobéissance civile et approche libertaire</b> Approches et méthodes : <b>action contre-culturelle, symbolique et médiatique</b>	Pour le C14 : - Shragge (2006)	Animation étudiante sur Kruzynski et Sévigny (2005)  <b>Remise du travail sur les enjeux et pistes de réflexion</b>
<b>#14</b> <b>19 avril</b>	- Contenu : Le <b>développement local</b> en action collective Développement local et néolibéralisme	Pour le C15 : - Comeau (2013)	<b>Modalité :</b> Discussion en sous-groupes sur les enjeux et pistes d'intervention
<b>#15</b> <b>26 avril</b>	- Contenu : La phase d' <b>évaluation de l'action collective</b> Défis et <b>enjeux actuels et futurs</b> de l'action collective <b>Conclusion</b> du cours		<b>Modalité :</b> Discussion en sous-groupes sur les enjeux et pistes d'intervention

## RÈGLEMENTS INSTITUTIONNELS (UQÀM)



### Règlement 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-créditation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18](#)

Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

## **Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap**

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_44.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf)

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300

Par téléphone : 514 987-3148

Courriel : [situation.handicap@uqam.ca](mailto:situation.handicap@uqam.ca)

En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

## **Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel**

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

### **Pour plus d'information :**

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique\\_no\\_16\\_2.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf)

### **Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : <https://harcelement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514 987-3185 /Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131

### **Évaluation du travail en équipe :**

Selon le règlement no 5, article 7.4.e

« l'évaluation de l'étudiante, l'étudiant dans un cours utilisant le travail d'équipe doit attester l'atteinte des objectifs du cours par chaque étudiante, étudiant, de sorte que la notation finale demeure individuelle, quelle que soit la forme de production requise par le cours. Toutefois, une partie de l'évaluation et de la notation peut être commune pour les membres d'une équipe; dans ce cas, l'entente d'évaluation devra avoir déterminé les modalités d'attribution d'une partie de la note pour la contribution collective. »

### **Politique d'accès aux travaux et aux examens, règlement 7.5 :**

L'étudiante, l'étudiant a le droit de consulter la copie corrigée de ses travaux et examens et d'accéder aux informations relatives à son évaluation et à sa notation. Les facultés établissent une procédure à cet égard. Cependant, l'Université n'est pas tenue de remettre à l'étudiante, l'étudiant les travaux effectués ou les copies d'examens soumises par ce dernier dans le cadre d'un cours, laissant à la discrétion de chaque professeure, professeur, chargée de cours, chargé de cours, maître de langues, de rendre à l'étudiante, l'étudiant les travaux et copies d'examens après correction ou de les conserver, ou de les détruire après une période minimale de six mois suivant la remise de la note au Registrariat. En cas de contestation de la note, les travaux et copies d'examen doivent être conservés.

Les travaux qui n'ont pas la forme exclusive d'une production écrite (ex.: sculpture, vidéocassette, appareil scientifique, etc.) doivent être remis aux étudiantes, étudiants qui les réclament, selon les modalités établies par l'entente intervenue au début du cours (art.7.9), à l'intérieur d'une période maximale de six mois. Lorsque la production (travail écrit ou autre) est collective, une entente particulière entre la responsable, le responsable du cours et l'équipe concernée identifie la personne à qui le travail collectif sera remis, le cas échéant.

## **POLITIQUES DE L'ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL**

### **Politique de gestion des situations problèmes liées aux comportements et attitudes nécessaires à l'exercice du travail social (École de travail social, UQÀM)**

Veuillez prendre connaissance de cette politique à l'adresse suivante :

[https://travailsocial.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/57/2020/04/Politique\\_gestion\\_situations\\_probleme-adoptee\\_20200415-1.pdf](https://travailsocial.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/57/2020/04/Politique_gestion_situations_probleme-adoptee_20200415-1.pdf)

### **Politique interne d'utilisation des médias sociaux (École de travail social, UQÀM)**

En 2019, l'École de travail social s'est dotée d'une politique interne d'utilisation des médias sociaux qui s'applique à l'ensemble des membres de l'École (enseignant.e.s, étudiant.e.s, personnel, superviseur.e.s). Cette politique vise à sensibiliser les membres de l'École de travail social au sujet des enjeux éthiques, professionnels et interpersonnels liés à l'utilisation des médias sociaux dans les milieux d'enseignement et en contexte professionnel Cette dernière est disponible sur le site web de l'École sous l'onglet École/Politiques internes. Le lien direct vers le document est le suivant :

<https://travailsocial.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/57/2019/09/ÉTS-Politique-médias-sociaux-2019-adoptée-17-05-2019-corr.pdf>

**ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL**  
**CANEVAS DE BASE POUR LA NOTATION LITTÉRALE** (Janvier 2004)

% du résultat		100%	50%	40%	30%	25%	20%
Excellent	A+	4.3	2.15	1.72	1.29	1.07	0.86
	A	4.0	2.00	1.60	1.20	1.00	0.80
	A-	3.7	1.85	1.48	1.11	0.92	0.74
Très bien	B+	3.3	1.65	1.32	0.99	0.82	0.66
	B	3.0	1.50	1.20	0.90	0.75	0.60
	B-	2.7	1.35	1.08	0.81	0.67	0.54
Bien	C+	2.3	1.15	0.92	0.69	0.57	0.46
	C	2.0	1.00	0.80	0.60	0.50	0.40
	C-	1.7	0.85	0.68	0.51	0.42	0.34
Passable	D+	1.3	0.65	0.52	0.39	0.32	0.26
	D	1.0	0.50	0.40	0.30	0.25	0.20
Échec	E	0	0	0	0	0	0

\* \* \* \* \*

**GRILLE DE CONVERSION DE NOTE NUMERIQUE EN NOTE LITTERALE** (Le 27 mars 2007)

		100	50	40	30	25	20
Excellent	A+	94,0 à 100	47 à 50	38 à 40	29 et 30	24 et 25	19 et 20
	A	90,0 à 93,9	45 et 46	36 et 37	27 et 28	23	18
	A-	86,0 à 89,9	43 et 44	35	26	22	-
Très bien	B+	82,0 à 85,9	41 et 42	33 et 34	25	21	17
	B	78,0 à 81,9	39 et 40	31 et 32	24	20	16
	B-	75,0 à 77,9	38	30	23	19	15
Bien	C+	71,0 à 74,9	36 et 37	29	22	18	-
	C	68,0 à 70,9	34 et 35	27 et 28	21	17	14
	C-	65,0 à 67,9	33	26	20	-	13
Passable	D+	62,0 à 64,9	31 et 32	25	19	16	-
	D	60,0 et 61,9	30	24	18	15	12
Échec	E	59,9 et moins	29 et -	23 et -	17 et -	14 et -	11 et -